

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00055 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

☞ en exercice : 60
☞ présents : 47
☞ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Administration générale

Objet : Conseil de développement - Prise en charge de frais liés aux missions - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022****Commission** : Administration générale**Objet** : Conseil de développement - Prise en charge de frais liés aux missions - Approbation**David SAMZUN, Président,**

Expose,

Créé en 2002, le Conseil de développement de la CARENE est une assemblée consultative composée de membres représentant la société civile à l'échelle de l'agglomération nazairienne :

- Des personnalités qualifiées,
- Des associations, des organismes divers et des institutions,
- Des citoyen(ne)s volontaires.

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé la composition du Bureau (personnes qualifiées) et le remboursement des frais de mission au sein du Conseil de développement.

Le Bureau du Conseil de développement a souhaité désigner Aymeric AUGER, citoyen volontaire, pour représenter le Conseil de développement au sein du Réseau 44 des Conseils de développement.

Créé sous forme associative en juin 2019, le Réseau 44 fédère 15 Conseils de développement du département de Loire-Atlantique. Son Comité d'animation était constitué début 2022 de 3 membres "bénévoles", représentant les Conseils de développement d'Erdre et Gesvres, de Sud-Estuaire et de Redon. Il a été proposé au Conseil de développement de la CARENE, au regard de son importance, d'intégrer le comité d'animation. Lors de son assemblée générale du 21 février dernier, le Réseau 44 des Conseils de développement a validé l'entrée au sein de son comité d'animation d'.

A ce jour, le remboursement des frais de mission liés à cette représentation n'est pas pris en charge.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues de bien vouloir :

- Prendre acte de la désignation d' Aymeric AUGER, citoyen volontaire, par le Conseil de développement comme représentant et animateur au sein du Réseau 44 des Conseils de développement,
- Approuver le remboursement des frais liés à cette mission.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget principal de la CARENE, chapitre 011.

Le Président,
David SAMZUN

Signé par : David SAMZUN
Président
Date : 31/03/2022
Qualité : Bureau du Président

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A L'UNANIMITE